Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_305-DE

DC_2026_305

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

Secrétaire de séance : Madame LEMERCIER Alexandra

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 62 Votants (dont 3 pouvoirs) : 63	L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 11/09/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS, Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Joseph NEVEU - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE, Magali BUDOR - DOMAGNE, Alexandre BODIN - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE, Serge BERGER - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Christelle HALLET - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES, Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Sophie HUNAULT - MOUSSE, Cédric FOLIARD - MOUTIERS, Frédéric MARTIN - POCE LES BOIS, Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ, Karine MOREL - RANNEE, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Pascal POIRIER - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Vincent SINOQUET - ST DIDIER, Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Pierre LEONARDI - VITRE, Paul LAPAUSE - VITRE, Lionel LE MIGNANT - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Fabien LAMIRE - VITRE, Freddy ANDRIEUX BIZEL - VITRE, Sophie MARQUANT - VITRE, Anne BRIDEL - VITRE, Philippe MAIGNAN - VITRE, Carine GERMOND - , Patrick PLANCHET - , Nadège LE FLOCH -

Ont donné pouvoir :
Eric QUIVIGER donne pouvoir à Vincent SINOQUET, Vanessa ALLAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER, Erwann ROUGIER donne pouvoir à Nadège LE FLOCH

Etaient absents :
Elisabeth CARRE, Nathalie CLOUET, Arnaud DUPUIS, Laurent FESSELIER, Joseph JEULAND, Anne-Marie MORLIER, Philippe JEULAND, Laurence DELAUNAY, Christine HEUDE, Pauline SEGRETAIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_305-DE

DC_2026_305

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

- Mission Locale Vitré Porte de Bretagne : Avenant 2026 à la convention pluriannuelle 2023-2026

La Vice-présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n° 2022_064 du Conseil d'agglomération du 7 avril 2022 arrêtant le projet de territoire 2022-2026 ;
Vu la délibération n° 2023_106 du Conseil d'agglomération du 13 avril 2023 relative à l'approbation de la convention pluriannuelle 2023-2026 avec la Mission Locale Porte de Bretagne ;

Considérant le projet de territoire 2022-2026 de Vitré Communauté, et plus particulièrement son axe 3.6 qui vise à lutter contre la précarité et l'exclusion grâce à des dispositifs d'insertion aux populations vulnérables ;

Considérant que le projet de la Mission Locale s'inscrit pleinement en faveur de la politique d'insertion et de soutien à l'emploi du public jeune – de 26 ans du territoire de Vitré Communauté ;

Considérant qu'une participation aux structures œuvrant en faveur de l'insertion et de l'emploi est définie annuellement à l'échelle de Vitré Communauté ;

Considérant que le montant de la participation annuelle de Vitré Communauté fait l'objet d'un dialogue avec l'association et d'un avenant financier ;

Considérant la demande de subvention de la Mission Locale Porte de Bretagne, qui est un acteur majeur intervenant au travers de différentes actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de 26 ans du territoire de Vitré Communauté, pour l'année 2026 ;

Considérant le rapport d'activité et financier 2025 de la Mission Locale Porte de Bretagne, avec les données extraites suivantes :

- 455 jeunes accueillis (en hausse)
- 952 jeunes accompagnés (en hausse)
- 43 % des jeunes sans ressources
- 158 stages en entreprises PMSMP (en hausse)
- 692 jeunes en emploi (en forte baisse), dont 51 en alternance (légère hausse)
- 167 jeunes en Contrat d'Engagement Jeunes (en hausse)
- 235 jeunes en parcours santé « Point Accueil Ecoute Jeunes » (stabilisé)

Considérant que la participation de Vitré Communauté à la Mission Locale est proposée à hauteur de **129 572,00 €** au titre de ses actions en faveur de l'insertion des jeunes pour l'année 2026 ;

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires ont été prévus au budget 2026 ;

Il vous est proposé :
- De valider les termes de l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue entre Vitré Communauté et l'association Mission locale Porte de Bretagne, tel que joint en annexe ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_305-DE

DC_2026_305

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

- D'autoriser le Président à signer ledit avenant ;
- D'autoriser le versement de la participation de 129 572,00 € à la Mission Locale de Vitré Porte de Bretagne au titre de l'année 2026.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 63

- **Abstention : 0**
- **Ne prennent pas part au vote : 2**
- **Nombre de voix pour : 63**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
23 sept. 2026

La Secrétaire de séance,
Alexandra LEMERCIER

Signé par Alexandra LEMERCIER
10e vice-présidente en charge du tourisme, du patrimoine, des affaires culturelles et de la communication
23 sept. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.